

BILAN D'ETAPE AGENDA 21 DE BASSENS

VALIDE LORS DU COMITE DE PILOTAGE AGENDA 21 - 6 DECEMBRE 2016

CONTEXTE INTERNATIONAL ET LOCAL à prendre en compte



25 septembre 2015

Les Nations Unies

votent les objectifs mondiaux de Développement Durable

193 pays adoptent à l'ONU le programme de DD à l'horizon 2030 ; pour les peuples, la planète, la prospérité, la paix et les partenariats, cet agenda 2030 comprend 17 objectifs détaillés en 169 cibles

En 2015

La Gironde

est reconnue premier département écologique de France

En 2016

Bordeaux Métropole

refond sa politique de développement durable

En 2016

Basseins

demande la prolongation de son label Agenda 21 Local France

ACTIONS PHARES de l'Agenda 21

 création
des relais

 Projets à venir


PHOTOVOLTAÏQUE
sur l'Espace Garonne


GRAINOTHÈQUE


KIOSQUE
citoyen


RENOUVELLEMENT
urbain à Prévert


EXPRESSION ET
PARTICIPATION
des citoyens bénéficiaires du RSA
avec la méthode « SPIRAL »
(questionnement sur ce qui fait mon
bien-être individuel et collectif)


Programme d'actions concerté en
matière de prévention des
RISQUES
PSYCHOSOCIAUX
et de la qualité de vie au travail
(mairie et CCAS)

FAIBLESSES ET PROGRÈS de l'Agenda 21 de Basseins

Quelle est la
contribution de Basseins
aux Objectifs mondiaux de
Développement Durable (ODD) ?

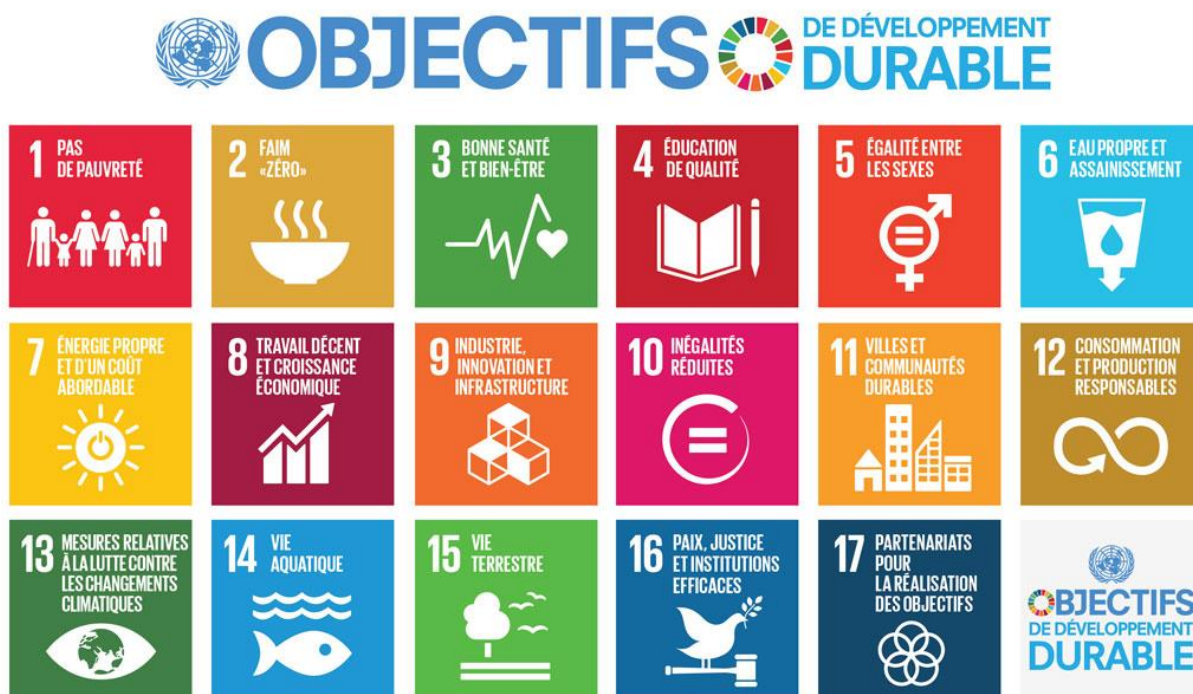
Comment les Basseinois
envisagent l'avenir
de leur commune en matière de
développement durable ?
(table ronde - fêtes des quartiers 8 décembre)

1. Eléments de cadrage

1.1 Eléments internationaux : les Objectifs mondiaux du Développement Durable - ODD

« Les dirigeants mondiaux ont, cette année, l'occasion de remettre le monde sur la voie d'un développement durable inclusif, durable et résilient » - Helen Clark, Administrateur du PNUD, janvier 2015.

Au Sommet sur le développement durable le 25 septembre 2015, les Etats membres de l'ONU ont adopté un nouveau programme de développement durable, qui comprend un ensemble de 17 objectifs mondiaux pour mettre fin à la pauvreté, lutter contre les inégalités et l'injustice, et faire face au changement climatique d'ici à 2030.



Les acteurs du monde entier sont coresponsables de l'atteinte de ces ODD dont les cibles et les indicateurs sont précisés.

1.2 Eléments de réseaux

Le Département de la Gironde situe son propre engagement en matière de développement durable dans une perspective de contribution à ces objectifs mondiaux. L'Agenda 21 local est un projet territorial de traduction opérationnelle au local de ces défis globaux. L'Acte 3 de l'Agenda 21 de la Gironde a été adopté en juin 2014.

Les grands rendez-vous internationaux de 2015 font directement écho à deux des principaux défis de l'Acte 3 de l'Agenda 21 de la Gironde adopté en juin 2014 : le défi Autonomie énergétique en prise avec la COP 21, et le défi prioritaire de la Capacité alimentaire pour tous en contribution et en traduction directe des engagements mondiaux de l'exposition Universelle de Milan 2015, consacrée à l'alimentation dans une acception large et transversale, de la graine aux déchets alimentaires.

Bordeaux Métropole a également travaillé la refonte de sa politique de développement durable en concertation avec les communes.

1.3 Choix politiques

Pourquoi une évolution de la stratégie et de la déclinaison opérationnelle du programme Agenda 21 peuvent-elles avoir lieu, entraînant une ou plusieurs actualisations de celui-ci ?

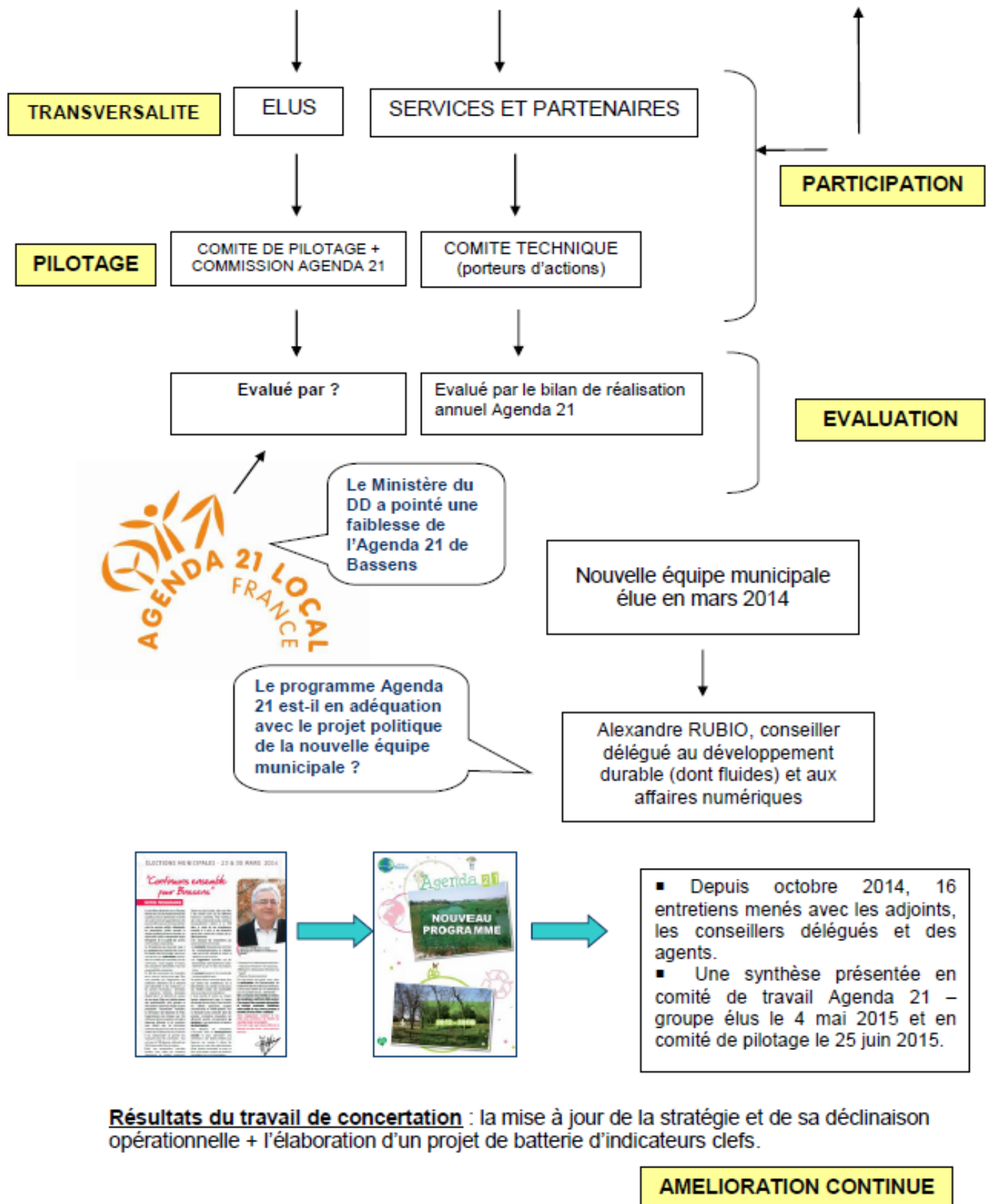
Le conseil municipal du 2 juillet 2015 a approuvé, en adéquation avec le principe d'amélioration continue, le caractère évolutif du second programme municipal de développement durable. En effet, la déclinaison stratégique et opérationnelle de l'Agenda 21 bassenais peut évoluer dans ses orientations et son contenu pour s'adapter aux enjeux locaux et prendre en compte les volontés, les mobilisations innovantes des acteurs écoresponsables du territoire. Ceci marque la rupture souhaitée avec le cadre posé par le précédent programme.

Pour rappel, la stratégie et le plan d'action ont fait l'objet d'un nouveau questionnement concerté en 2015 pour être en adéquation avec le projet politique communal de la municipalité en fonction. Seize entretiens ont été menés entre octobre 2014 et avril 2015 avec les adjoints et les conseillers municipaux délégués. Une présentation a été proposée lors de la commission Agenda 21 du 7 mai 2015 et du comité technique le 19 mai. Enfin, une transmission du projet a été réalisée auprès du groupe citoyen 21 (instance participative dédiée à l'Agenda 21) pour relecture et avis lors d'une rencontre le 21 mai. L'actualisation de la stratégie de développement durable et de son programme d'actions, couvrant désormais la période 2012 à 2020, a été validée lors du comité de pilotage du 25 juin 2015 et a été soumis à l'approbation du conseil municipal le 2 juillet 2015.

La concertation a également permis de travailler une première proposition de batterie d'indicateurs clefs destinés à évaluer la stratégie de l'Agenda 21 au regard des objectifs politiques fixés. Celle-ci doit largement être améliorée mais a permis d'être testée en 2016 pour être retravaillée en 2017 avec la création d'un comité d'évaluation.

Agenda 21 2^{ème} génération (**version 1**) voté en conseil municipal le 28 mai 2013

AGENDA 21 = STRATEGIE + PROGRAMME D' ACTIONS + INSTANCE DEDIEE/GC21



Résultats du travail de concertation : la mise à jour de la stratégie et de sa déclinaison opérationnelle + l'élaboration d'un projet de batterie d'indicateurs clefs.

2. Bilan intermédiaire du programme Agenda 21 communal

2.1 Suivi de la mise en œuvre du programme

Le programme d'action Agenda 21 – 2^{ème} génération – pour la période 2012/2020, dans la nouvelle actualisation proposée, est organisé autour de 3 axes, dont :

- 34 actions en cours,
- 10 actions en projet,
- 13 actions achevées,
- 2 actions suspendues,
- 5 nouvelles actions.

Parmi certaines actions achevées comme par exemple le nettoyage sain ou le projet de restauration collective responsable (demande de renouvellement du label Territoire Bio Engagé en cours), l'amélioration continue est visée. Pour d'autres elles-mêmes achevées comme les ateliers de cuisine ou la création de l'Espace Public Numérique, la pérennité et l'évolution du projet en lui-même sont recherchés.

Dans le cadre de la seconde actualisation de l'Agenda 21 bassenais au titre de l'année 2016, cinq nouvelles actions font leur entrée et touchent trois thématiques :

- les énergies renouvelables (étude d'opportunité d'installation d'une centrale solaire photovoltaïque sur l'Espace Garonne),
- la préservation de la biodiversité (grainothèque),
- le bien-être (programme concerté de qualité de vie au travail, expression et participation des bénéficiaires du RSA et des habitants sans activité professionnelle via la méthode SPIRAL, kiosque citoyen).

A l'opposé, environ 20% des actions de l'Agenda 21 ont un niveau de progression inexistant ou très faible (actions non démarrées + actions juste démarrées/peu ou pas de résultats ou suspendues). Les actions démarrées en phase de progression (actions en projet) représentent 15% des actions totales. Par ailleurs, le pourcentage de réussite le plus faible se situe là où la commune n'est pas en position de porteur de projet.

2.2 Forces et faiblesses, opportunités et contraintes

Cf. tableau en page suivante.

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Portage politique • Un agenda 21 pilier fondamental du projet politique et du projet d'administration • Volonté de mettre les habitants au cœur du processus décisionnel • Développement des instances de participation citoyenne • Structuration d'un cadre de concertation : relais citoyens, kiosque citoyen, méthode SPIRAL, groupe citoyen 21, concertation sur des projets • Une démarche suivie et évaluée • Un réseau départemental 	<ul style="list-style-type: none"> • Des actions à développer et à dynamiser (Manifestations responsables) • Accentuer les interactions avec les écoles pour affirmer une démarche d'achats responsables (opération cartable sain) • Finaliser la mise en place d'un plan gestion raisonnée des espaces verts et la rendre lisible. Assurer son accompagnement pédagogique en direction des habitants. • Un lien avec le tissu industriel à formaliser • Poursuivre la sensibilisation de la population pour éveiller une prise de conscience sur les grands enjeux écologiques (balayer les idées reçues, communiquer sur les impacts positifs des projets)
Opportunités	Contraintes
<ul style="list-style-type: none"> • Une ville en mutation • Des projets de renouvellement urbain structurants • Des habitants désireux de s'impliquer • Un vaste tissu associatif • Une zone industrielle en plein développement et génératrice d'emplois • Une démarche de réseau 	<ul style="list-style-type: none"> • Un cadre national incertain • Une organisation territoriale en mouvement • Une diminution rapide et régulière des ressources financières • Des évolutions réglementaires à intégrer dans des délais souvent contraints

2.4 Points de vigilance et perspectives

L'Agenda 21 bassenais ne se présente pas sous une forme concentrant les compétences et le fonctionnement propres de la collectivité puisqu'il englobe ses partenaires comme la Métropole via le contrat de co-développement, le Conseil Départemental des Agendas 21 locaux ou encore le Groupe citoyen 21.

Son aspect institutionnel est petit à petit gommé par la mise en place d'une véritable politique de démocratie participative et la montée en puissance d'initiatives citoyennes encadrées par de nouvelles instances réglementaires ou non (Conseil citoyen/politique de la ville, relais citoyens) faisant émerger de nouveaux projets favorisant le bien-être collectif. La sensibilisation des administrés aux enjeux écologiques s'est renforcée avec des dispositifs régionaux ou locaux œuvrant pour la promotion des gestes écocitoyens comme le Défi des Familles A Energie positive (2^{ème} participation), les distributions métropolitaines de composteurs, le Challenge de la mobilité (3^{ème} participation). Pour autant, le passage à l'échelle ici communal est loin d'être effectif et mesurable.

La contribution de chacun aux enjeux planétaires reste un point de vigilance. La nécessaire mobilisation de tous à l'échelle même d'une commune comme Bassens reste difficile afin d'engager une véritable trajectoire inclusive de coresponsabilité et contribuer ainsi au projet sociétal engagé par les Nations Unies (public des entreprises à toucher).

Par ailleurs, l'Agenda 21 communal doit désormais viser son inscription et sa contribution mesurée aux Objectifs mondiaux de Développement Durable (ODD).

L'élaboration de la batterie d'indicateurs clefs, permettant de mesurer la progression du territoire dans une transformation sociétale durable, semble constituer la clef de voûte de cette contribution aux ODD. Les efforts doivent donc se poursuivre sur cette voie.

L'évolution du projet Agenda 21 serait à terme que la tendance s'inverse et que celui-ci s'adresse à la population et vise prioritairement les changements de comportement, par le biais de différentes actions : éducation, sensibilisation, soutien aux initiatives diverses, en développant une pédagogie par l'action, multipliant les actions et les projets qui touchent directement les habitants, créant ainsi une Agenda 21 écocitoyen. Ce dernier regrouperait l'ensemble des démarches qui ont pour caractéristique commune de s'adresser prioritairement à la population, en mettant l'accent sur la nécessité pour les citoyens et les communautés locales de changer un certain nombre de comportements quotidiens autour de thématiques comme la gestion des déchets et l'optimisation des fluides, l'éco-mobilité, l'alimentation et l'habitat sain, la consommation durable. Cet Agenda 21 dédié ne prendrait pas systématiquement la forme d'un plan d'action mais pourrait apparaître comme un ensemble de dispositions et de micro-initiatives dont le but est d'accompagner, de sensibiliser avec une vocation en outre pédagogique, rendant le concept de développement durable plus pragmatique et permettant d'observer une transformation sociétale.

3. Actualisation n°2 du programme Agenda 21

3.1 Modification de la dénomination d'une action

➤ **Ateliers menés en partenariat avec le Centre d'Information sur les Droits des Femmes :** un nombre important de femmes et de familles monoparentales sont en difficulté d'insertion professionnelle. Des femmes souvent peu mobiles et devant faire face à des contraintes familiales. Une population féminine positionnée sur des secteurs traditionnellement féminins, offrant peu de débouchés. Les partenaires de l'insertion professionnelle ont estimé nécessaire de mener un travail collectif en parallèle des accompagnements individuels sur les freins et problématiques des femmes en insertion professionnelle.

Cette action s'inscrit dans la continuité des différentes actions menées par la ville de Bassens et que le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles porte en partie dans le cadre d'une politique mixte, neutre, de la lutte contre le sexisme, les discriminations liées au genre et à l'égalité des chances. Cette action s'inscrit aussi dans le cadre de l'emploi et du développement économique, du lien social et de la citoyenneté.

Ainsi, afin d'évaluer l'ampleur du phénomène des violences conjugales/intrafamiliales sur la commune, et d'identifier le niveau et la nature des besoins en formation des professionnels sur le sujet, un questionnaire a été élaboré et diffusé auprès de différentes structures : Services communaux (CCAS, pôle 2EJ, Police Municipale, pôle des politiques contractuelles), Prado, MDSI, MJD, Police Nationale, établissements scolaires, bailleurs sociaux etc.

Une action de sensibilisation s'est déroulée en janvier 2016 (18 et 20 janvier) et a porté sur la compréhension du phénomène des violences au sein du couple.

Elle visait à apporter des connaissances de base afin de soutenir les professionnels accueillant du public dans le repérage et l'orientation des victimes et témoins vers les services compétents pour assurer leur protection et leur prise en charge.

Une deuxième action reposant sur l'intervention commune des partenaires agissant dans le système de protection et de prise en charge des victimes et témoins de violences conjugales/ intrafamiliales (MSDI, MJD, Prado service d'aide aux victimes, Police Nationale, CIDFF) a eu lieu le 16 mars 2016. Celle-ci avait pour objectif de donner une meilleure visibilité des dispositifs existants sur le territoire et de la dynamique partenariale à l'œuvre dans le traitement des situations de violences conjugales et/ou intrafamiliales.

D'autres actions complémentaires seront proposées et construites de manière à élargir l'approche aux violences intrafamiliales (conséquences des violences conjugales sur l'entourage, protection de l'enfance en danger et des majeurs vulnérables). Deux dates sont prévues pour cette sensibilisation pour permettre au plus grand nombre d'être présents. Elles se dérouleront en février 2017.

Enfin, le travail engagé avec le CIDFF a été poursuivi avec l'ouverture, en avril 2016, d'une permanence d'accès aux droits pour les victimes et témoins de violences conjugales et/ou intrafamiliales. Elles ont lieu une fois par mois, sur une heure et demie.

L'action mal dénommée jusque-là sera identifiée sous le nom suivant : « Programme de prévention sur les droits des femmes, de lutte contre les violences infra familiales et d'autonomisation des femmes et des filles ».

3.2 Nouvelles actions

Qu'est-ce qu'une action Agenda 21 ?

C'est un projet, une initiative construit afin de favoriser le changement de trajectoire du territoire vers une transition écologique du système économique et un aménagement du territoire économe en ressources et en espace. Il s'agit d'imaginer de nouveaux modes de produire, de consommer, d'habiter et de se déplacer.

Pour fixer le cadre, le ministère a élaboré un cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable, qui offre une ligne directrice aux projets qui doivent viser cinq finalités et cinq principes garants de la structuration d'un cap pour un avenir durable.

Le programme Agenda 21 communal s'efforce de respecter ce cadre en intégrant un questionnaire évalué de chaque projet au regard de sa contribution à l'ensemble des finalités.

Finalités	Intégration de 1 à 3 *	Remarques
Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère		
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources		
Épanouissement de tous les êtres humains		
Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations		
Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables		

* NB :

1 : peu ou pas pris en compte

2 : pris en compte (objectif explicite)

3 : pris en compte et mesuré quantitativement et/ou qualitativement

Les nouvelles actions qui entrent dans le programme s'efforcent de répondre à ce raisonnement pour intégrer le projet territorial de développement durable de la commune.

AXE I – BASSENS : TERRITOIRE ATTRACTIF, RESPONSABLE ET PORTEUR D'INNOVATION

Objectif 2 – Participer à la réduction des émissions de GES en favorisant la diminution de la consommation d'énergie et la multimodalité dans les déplacements

➤ **Etude d'opportunité d'installation d'une centrale solaire photovoltaïque à l'Espace Garonne**

L'Espace Garonne est un équipement couvert de 2000 mètres carrés inauguré en 2013, dévolu à la pétanque, sport dans lequel le club de la ville excelle depuis dix ans, collectionnant les titres individuels ou collectifs, nationaux ou internationaux.

Les 16 terrains de compétition couverts et les 84 extérieurs inaugurés à l'entrée de la ville, constituent un complexe sportif qui permettra d'accueillir des rendez-vous d'envergure.

Le club de Bassens compte 120 licenciés mais l'Espace Garonne est destiné à être un équipement de pratique régulière à l'échelle de l'agglomération. Il a coûté 3,2 millions d'euros TTC, investissement municipal soutenu par la Région (500000 euros), le centre national pour le développement du sport (CNDS, 350000 euros) et Bordeaux Métropole (à hauteur d'environ 550 000 €).

Un boulo-drome mais pas que : le bâtiment a été conçu pour pouvoir recevoir également des salons, spectacles ou expositions, en fonction du calendrier du club de pétanque avec lequel la mairie a signé une convention d'occupation.

Ce bâtiment fait l'objet d'un suivi particulier de sa gestion des fluides dans le cadre du partenariat mené avec le SDEEG.

Conformément à la volonté municipale de favoriser le développement des énergies renouvelables dans sa politique de fluides, une toiture inclinée pour l'Espace Garonne avait été choisie. En raison du gel des tarifs de rachat du photovoltaïque, le projet d'intégration de panneaux n'avait pu aboutir pour des raisons financières. Une étude est relancée afin d'envisager les différentes modalités d'installation et de gestion d'une centrale solaire photovoltaïque sur l'Espace Garonne.

Finalités	Intégration de 1 à 3 *	Remarques
Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	3	Développement de la production d'énergie renouvelable sur les installations municipales.
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	2	Intégration au bâti existant, pas de conflit d'usage de sol.
Épanouissement de tous les êtres humains	1	Proposer aux usagers des équipements sportifs de qualité respectueux de l'environnement.
Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	0	
Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	3	Nombre de kWh d'origine renouvelable produits par la collectivité.

Objectif 4 – Préserver et valoriser le patrimoine communal➤ **Grainothèque**

Afin de favoriser un maintien citoyen de la biodiversité cultivée en réponse aux semences hybrides de l'industrie semencière mais également pour promouvoir la liberté d'échanger et de reproduire les graines adaptées au territoire, la médiathèque de Bassens souhaite lancer son projet de grainothèque.

Il s'agit d'impulser un échange entre Bassenais (échange économique, libre et solidaire). Projet intégré au fond Nature et jardin de la médiathèque. Cette action est basée sur le fait que les graines reproductibles sont nombreuses dans les jardins tandis que les graines achetées dans le commerce sont traitées pour être

non reproductibles. Le fonctionnement de la grainothèque est simple : les usagers y déposent des semences de plantes potagères ou de fleurs et peuvent en retour prendre celles qu'ils désirent sous réserve que les graines ne soient pas F1.

Celle-ci sera lancée à l'occasion de la semaine du zen et du bien-être en avril 2017 et trouvera une collaboration avec le projet du groupe citoyen 21 autour du diagnostic des arbres à remarquer.

Finalités	Intégration de 1 à 3 *	Remarques
Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	0	
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	3	La grainothèque, en faisant une différence entre les semences paysannes et certaines semences industrielles (graines de type hybrides F1), visent à lutter contre une standardisation des semences et l'effondrement de la biodiversité cultivée
Épanouissement de tous les êtres humains	2	Espace collaboratif d'échanges œuvrant pour l'engagement écocitoyen.
Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	3	Réappropriation de la question de la semence, favoriser les échanges et les savoir-faire.
Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	2	Partage gratuit de graines.

AXE II – BASSENS : TERRITOIRE SOLIDAIRE ET DYNAMIQUE**Objectif 5 – Lutter contre les formes d'exclusions et les discriminations et renforcer la cohésion sociale**

➤ **Expression et participation des citoyens bénéficiaires du RSA et des habitants sans activité professionnelle via la méthode « SPIRAL »**

La méthode Spiral, créée par le Conseil de l'Europe est un outil participatif ascendant et collaboratif, d'élaboration de programmes de co-responsabilité pour le bien-être de tous. La mission Agenda 21 du département porte l'initiative lancée par le réseau international « TOGETHER » qui consiste à faire du bien être de tous pour aujourd'hui et pour demain l'objectif du projet territorial.

Les acteurs girondins ont bénéficié d'une formation du Conseil de l'Europe à la méthodologie participative SPIRAL, pour définir le bien-être et construire des indicateurs de progrès dans le bien-être avec les citoyens. Cette méthodologie, mise au point avec une communauté de plusieurs centaines de villes, villages, institutions publiques ou privées et de praticiens de différents pays, permet de co-construire, co-réaliser et co-évaluer des plans d'action pour le bien-être de tous, concertés à l'échelle d'un territoire, d'une institution ou d'une entreprise.

Le Département de la Gironde est membre fondateur du réseau international des Territoires de coresponsabilité pour le bien-être de tous, aujourd'hui et demain.

Un groupe de coordination constitué d'élus, de professionnels et d'habitants du territoire bénéficiaires du RSA a été mis en place en mars 2016 sur le territoire des Hauts de Garonne.

Ce groupe initie l'émergence de groupes locaux sur Ambarès-et-Lagrave, Cenon, Floirac et Bassens.

La mise en forme du projet sur Bassens :

Une première rencontre sur Bassens a eu lieu en mai dernier en présence d'agents du Département et de la plate-forme de service public. 8 bénéficiaires du RSA étaient présents. L'objectif étant d'identifier des indicateurs de bien-être et de mal être de chacun et du groupe, ces derniers serviront de base pour initier des actions communes à partir des capacités de chacun.

4 personnes issues du premier groupe et une nouvelle personne ont participé à une seconde rencontre en octobre. Il leur a été ensuite proposé une rencontre mensuelle afin de poursuivre le travail engagé tout en élargissant le public aux 18/60 ans sans activité professionnelle.

Pour développer cette démarche sur le territoire, un rapprochement des services (CCAS et POCO) permet à ce jour de développer l'action auprès de divers publics en ayant une cohérence d'intervention. De ce fait, 7 agents de la collectivité ont à ce jour bénéficié de la formation Spiral pour devenir Facilitateur.

Les facilitateurs SPIRAL sont formés par les dynamiseurs SPIRAL dans les territoires de coresponsabilité qui développent la démarche. Le facilitateur est responsable d'un groupe de coordination dont l'objectif est la création de groupes homogènes.

Finalités	Intégration de 1 à 3 *	Remarques
Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	0	
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	0	
Épanouissement de tous les êtres humains	3	Permettre aux participants de bien se situer dans un groupe et dans la cité en apprenant à faire ensemble tout en favorisant leur capacité pour « vivre mieux »
Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	2	Développement d'actions interservices pour favoriser une « couverture » territoriale la plus large possible et une mixité des publics. Donner du sens à l'action collective par un suivi et une continuité dans le temps.
Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	0	

AXE III – BASSENS : COLLECTIVITE EXEMPLAIRE ET COOPERATIVE

Objectif 8 – Développer des modes de consommation internes responsables et promouvoir l'écocitoyenneté et la qualité de vie au travail au sein des services municipaux (modification de l'axe)



➤ **Programme d'action concerté en matière de prévention des risques psychosociaux et de la qualité de vie au travail**

La structuration d'une démarche de prévention des risques a débuté fin 2013 au sein de la mairie. Celle-ci s'appuie aujourd'hui sur le document unique (validé en CHSCT en septembre 2015) et sur une nouvelle équipe d'assistants de prévention constituée en début d'année 2016. La ville entend mettre en place une dynamique d'identification et de prévention des risques psychosociaux.

Afin de la développer, la collectivité a souhaité faire appel à un prestataire extérieur pour l'accompagner dans le diagnostic des conditions de travail et des

risques psychosociaux (partie réglementaire), communément appelés RPS, ainsi que l'élaboration d'un plan d'actions concerté.

Objectifs : identifier les causes/sources potentielles de mal être dans la collectivité pour trouver des solutions durables, afin de résoudre les problèmes pouvant exister d'une part et d'anticiper pour en prévenir le développement.

La réunion de lancement s'est déroulée la matinée du 10 novembre 2016 en présence du comité de pilotage.

La phase 1 – de novembre 2016 à avril 2017 :

A pour objectif la réalisation d'un diagnostic, d'une cartographie des risques psychosociaux. Pour cela, le prestataire s'appuiera notamment sur une analyse des données sociales (absentéisme, accidents du travail, turn over,...), l'analyse d'un questionnaire ANONYME qui sera distribué à tous les agents de la collectivité et du CCAS, des observations sur le terrain, des entretiens collectifs/individuels ciblés et des ateliers de travail thématiques reposant sur une participation volontaire des agents.

La phase 2 – de mai à juin 2017 :

Viendra en réponse de la phase 1 pour élaborer de manière concertée, avec les agents volontaires, un plan d'action destiné à améliorer la prévention des risques psychosociaux identifiés et d'une manière générale la qualité de vie au travail.

Finalités	Intégration de 1 à 3 *	Remarques
Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	0	
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	0	
Épanouissement de tous les êtres humains	3	Participation au déploiement d'une démarche concertée veillant au bien-être au travail des agents.
Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	2	Accroître les synergies et la cohésion entre les travailleurs d'une organisation.
Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	0	

Objectif 9 – Impliquer les citoyens par de nouvelles pratiques, de nouveaux outils, et les rendre acteurs d'une démocratie participative communale



➤ Kiosque citoyen

Constat d'un manque face à :

- des personnes isolées notamment sur les quartiers sensibles en manque de réseaux et de relais qui aimeraient trouver des renseignements ou de l'aide pour certaines opérations du quotidien.
- des personnes isolées pour qui, une présence épisodique serait rassurante.
- des personnes âgées nécessitant des surveillances « légères » ou des visites rompant l'isolement.
- des personnes seules ou en incapacité physique qui auraient besoin d'un coup

de main pour porter des déchets, des encombrants, une aide sur du petit dépannage, petits services du quotidien.

- des personnes de plus de 16 ans sorties du système scolaire obligatoire, désirant un « coup de pouce » pour des conseils, un accompagnement, ou une aide ponctuelle pour reprise d'études ou besoins professionnels.
- des jeunes devant se rendre à des convocations ou à des journées portes ouvertes de métiers ou d'entreprises et qui seuls n'iront pas, notamment sur les quartiers sensibles.

En regard :

- des personnes qui se proposent de faire du bénévolat, mais ne sachant vers quelles actions s'engager.
- un manque de structuration à ce jour pour l'accueil de ces volontaires et leur implication.

Il est dommage de perdre des bonnes volontés qui se font connaître et dont la compétence serait un atout du choix.

De plus, la ville dans le cadre de son « PEL » et de son projet « Politique de la ville », travaille actuellement sur les valeurs, notamment la laïcité, et la citoyenneté ainsi que les valeurs qui en découlent : civisme, civilité, solidarité, et compte développer à l'échelle communale leur prise en compte, en le partageant avec toutes les générations d'habitants.

Les instances de participation d'habitants par quartiers, les relais citoyens et le travail sur les valeurs trouveraient, entre autre, un tremplin de choix dans cette structure de type conciergerie citoyenne.

Descriptif

Création d'un lieu ressource, au cœur du Quartier de l'Avenir (Quartier Politique de la Ville) afin de renforcer le lien social et l'accompagnement des personnes les plus fragiles. Le Kiosque Citoyen est une structure citoyenne destinée à faciliter la capacitation, valoriser les actions citoyennes, le bénévolat (mise en lien entre offre et demande), encourager la cohésion entre habitants et favoriser ainsi la solidarité et le partage.

Avancement/calendrier

Implantation du lieu en décembre 2016. Réflexion sur l'organisation concrète du lieu.

Portage de la ville : animation et pour une partie, financement (recrutement d'une référente citoyenneté en 2016). Fonctionnement : 2017 / 2018 / 2019

Partenariats : bailleurs, habitants, conseil citoyen, services municipaux, Etat.

Indicateurs d'évaluation

Mesure des impacts des projets participatifs réalisés en matière d'intérêt général

Nombre de projets à l'initiative des citoyens engagés au sein du kiosque citoyen, et accompagnés par l'administration

Nombre d'actions sur proposition de l'administration et mis en œuvre par le kiosque citoyen

Fréquentation du kiosque citoyen : nombre d'habitants engagés

Compétences citoyennes valorisées

Finalités	Intégration de 1 à 3 *	Remarques
Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère	0	
Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources	0	
Épanouissement de tous les êtres humains	3	Compétences citoyennes valorisées, valorisation des actions citoyennes
Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	3	Projet visant le renforcement du lien social et l'accompagnement des personnes les plus fragiles.
Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables	2	

4. Evaluation du cap souhaité par les Bassenais



A l'occasion de la soirée de partage entre les Relais citoyens qui a eu lieu le 8 décembre, une table ronde invitait les Bassenais à se projeter 10 ans plus tard sur les projets qui ont été menés permettant à Bassens d'incarner dignement une transition sociétale en matière de développement durable.

L'animation choisie visait à proposer via de grands panneaux blancs, des post-it et des pictogrammes, un bilan discuté sur le programme Agenda 21 ainsi qu'une projection à dix ans afin de réorienter la stratégie et la plan d'action en 2017 pour maintenir ou ajuster le cap souhaité vers un territoire harmonieux et facilitant la cohabitation en réponse aux fractures sociales et culturelles entre habitants et zone industrialo-portuaire.

La communication n'a pas été orientée directement sur la proposition d'une réflexion sur la transition sociétale de Bassens dans dix ans afin de privilégier la convivialité comme moteur de la rencontre. Le public visait par la soirée des trois relais citoyens de la commune permettait de toucher un public différent de celui rencontré à l'occasion des éco-événements proposés par la ville.

Les éléments recueillis sur la projection de Bassens feront l'objet d'une restitution lors de la commission Agenda 21 élargie de février durant laquelle sera proposé un retour sur la batterie d'indicateurs d'évaluation.

